

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

---

RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2023-285 DU 19 AVRIL 2023 PORTANT EXTENSION ET ADAPTATION À LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, À LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX ÎLES WALLIS ET FUTUNA DE DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES À LA SANTÉ - (N° 2349)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS10

présenté par  
Mme Reid Arbelot

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Les *b*, *c* et *g* du 2° du II de l'article L. 1541-4 du code de la santé publique sont abrogés.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction pour lisibilité :

Cela concerne une demande de suppression des points b) et c), comme proposé lors des discussions d'ordre techniques préalable au projet d'ordonnance soumis pour avis à la PF et qui pourrait avoir été omis ; et la suppression du point g) qui correspond à une formalité impossible (la modification ne peut être faite, le mot devant être remplacé n'étant pas présent dans l'article), l'article L 1122-2 étant applicable dans la rédaction issue de l'ordonnance n° 2020-232 du 11 mars 2020.

Cet amendement a été travaillé avec les services du gouvernement de la Polynésie française.